MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE061_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE061-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 septembre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, LE BOURHIS, LE PIVERT, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, DAVID, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, JOUANGUY, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Sophie JEUNET

Installation de deux nouveaux conseillers et modification du tableau du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL -ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2, L2122-08, L2122-14 et L.2121-15 ;

Vu le Code électoral et notamment son article L.270 ;

Vu l'avis de la commission des marchés publics-finances du 14 septembre 2026 ;

Considérant que M. Philippe JEGO a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal le 15 juin 2026.

Considérant que M. Yannick LE ROUZIC a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal et de 2ème adjoint le 30 juin 2026.

Considérant qu'au titre de l'article L2122-14 du CGCT que lorsqu'un adjoint a cessé ses fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express des intéressés, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu » ;

Publié ou Notifié le :

Considérant que Madame Gaëlle JOUANGUY et Monsieur Arnaud LE PIVERT sont les suivants dans l'ordre de présentation de la liste « ETEL ENSEMBLE CAP 26 », ils ont été appelés à siéger en tant que Conseillers Municipaux de la Ville d'ETEL et ont indiqué qu'ils souhaitaient siéger.

Le rapport entendu ;
Le Conseil Municipal

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

PREND ACTE de l'installation de Madame Gaëlle JOUANGUY et de Monsieur Arnaud LE PIVERT en qualité de Conseillers Municipaux.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Sophie JEUNET
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ETEL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE061_2026-DE